



L'ultime charge de Jean-Louis Nadal pour défendre une « justice brocardée »

Article paru dans l'édition du 09.01.11

Avant de prendre sa retraite, le procureur général de la Cour de cassation dit ce qu'il a sur le cœur



C'était son dernier discours, après six ans à la tête du parquet général à la Cour de cassation et quatorze ans de vie judiciaire. Jean-Louis Nadal, l'un des plus hauts magistrats de France, a, vendredi 7 janvier, déposé la charge avant que sonne la retraite.

Le procureur général de la Cour de cassation a, sans les nommer, épinglé Brice Hortefeux, le ministre de la Justice, mis en garde le président de la République, tancé le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et dénoncé la réforme du statut du parquet. M. Nadal est un habitué, et tout le gratin de la magistrature attend avec intérêt. Il dit tout haut ce que tous pensent tout bas lors des très solennelles audiences de rentrée de la Cour de cassation.

Au premier rang, Jean-Paul Costa, président de la Cour européenne des droits de l'homme, Jean-Michel Lachaux, vice-président du Conseil d'Etat, et Robert Badinter s'efforcent de ne pas sourire ; et rien ne semble altérer la bonne humeur de Michel Mercier, le ministre de la justice, qui a pris la volée de bois vert contre le gouvernement. « *De tout temps, la justice a été brocardée, a attaqué M. Nadal, mais le phénomène inquiète quand, à cette institution fondamentale de la République et de la démocratie, les coups de ciseaux sont portés par ceux qui sont précisément en charge de la faire respecter.* »

Le procureur général vise directement M. Hortefeux et Nicolas Sarkozy. « *Afficher pour la justice un mépris, inspirer à l'opinion des sentiments bas en instillant, de manière en réalité extravagante, l'incertitude entre la responsabilité du criminel et celle du juge dont on dénigre la décision, inscrire au débit des tribunaux l'altération du lien social compromis pour une multitude de raisons qui leur sont étrangères, avilir l'institution et, en définitive, blesser la République, a insisté M. Nadal. Où sont les repères quand on remet en cause la présomption d'innocence, principe pourtant fondateur de tout dispositif pénal ?* »

La police judiciaire est dirigée par des magistrats. « *Mais par quelles dérives certains de ses représentants permettent-ils alors d'en appeler à l'opinion contre ces mêmes magistrats quand ils prennent une décision qui leur déplaît ? Et le scandale n'est-il pas encore plus grand quand ces protestations politico-corporatistes relayées au plus haut niveau, au mépris du fondamental principe de séparation des pouvoirs ?* »

M. Nadal reconnaît qu'il y a chez les magistrats des « *dérives rares, mais aux effets dévastateurs* ». Il commence d'abord en donnant indirectement un coup de pied aux jurés populaires, l'idée fixe du chef de l'Etat



